Procès verbal de réception à titre isolé d'une citerne destinée au transport de marchandises dangereuses (arrêté du 1 er Juin 2001 modifié)

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la région : NORD PAS DE CALAIS

Il résulte des constatations effectuées le 28/09/2006 à la demande de :
CONSTRUCTEUR : **Nom** : S.A. J. HUWER
Adresse : Zone Industrielle de RUITZ - 62620 BARLIN

que la citerne :
Marque : HUWER **Type** : ORIGINAL
N° de série : ORIGINAL - 06/010/62B **Code-Citerne** : L4AH + S4AH
Eventuellement, classe des matières autorisées au transport : 3 - 4.1 - 5.1 - 6.1 - 6.2 - 8 et 9
Volume total : 22000 *litres* **Nombre de compartiments étanches** : 1
Volume du plus petit compartiment étanche : - *litres*, **du plus grand** : 22000 *litres*
Volume du plus grand compartiment non étanche : 12050 *litres*
Nombre de cloisons intérieures : étanches : néant
non étanches : 1 brise flots

Densité mini : 0.67 **Densité maxi** : 1.5

Numéro du compartiment	1	2	3
Volume en Dm3	22000	X	X

Ps = 3 bar , Pr = -0.9 bar, Pc = 4 bar et Pe = 4 bar , Dépression retenue : 1 bar
T° de calcul de service : 20°C
Coefficient de soudure du réservoir : 0.8 **Diamètre : 1800 mm**
Longueur : 8918 mm Traitement thermique : Néant

Réservoir	Epaisseur minimale	Surépaisseur de corrosion	Nature du matériau et nuance	Forme
Virole	*5 mm*	*3 mm*	*Acier P 235S*	*cylindrique*
Fond avant	*5 mm*	*3 mm*	*Acier P235S*	GRC
Fond arrière	*5 mm*	*3 mm*	*Acier P235S*	ELL
Cloison intérieure Brise flots	*5 mm*	*3 mm*	*Acier P235S*	Plate

EQUIPEMENTS :
. Revêtement intérieur : Néant **. Instrument de mesure** : 1 niveau à flotteur

. Type de réchauffeur : sans objet
. Dispositif de mise à l'atmosphère : 1 soupape tarée à 3.6 bar à la partie supérieure
. Disque de rupture : soupape précédée d'un disque de rupture
. Protection thermique : Néant
. Double obturation : vanne + bouchon

. Dispositif de remplissage : 1 vanne DN 125 sur fond arrière

. Dispositif de vidange : 1 vanne DN 125 + bouchon sur fond arrière

. Autres équipements : pompe à vide à anneau liquide HIBON ALPHA 20 avec sécurité manque d'eau

Satisfait aux dispositions de l'arrêté du 1 er juin modifié (ADR 2005) en particulier :
-aux conditions de construction du 6.8.2.1 et du 6.10.2
-aux conditions d'équipement du 6.8.2.2 et du 6.10.3
-aux dispositions spéciales de construction suivantes (TC) : /
-aux dispositions spéciales d'équipement suivantes (TE) : TE19
-à la disposition spéciale d'agrément de type suivante (TA) : /

La compatibilité des matières avec les caractéristiques de la citerne n'a pas pu être examinée de manière exhaustive.

Le certificat d'agrément délivré au titre de 9.1.2.1 devra porter aux points :
6 - Citerne à déchet opérant sous vide
9.5 - Code-citerne : L4AH + S4AH
9.6 - Dispositions spéciales selon le 6.8.4 : TE19
10.2 - Matières autorisées au transport : /
11 - Observations :
- Le col de cygne ne doit pas être utilisé pour le remplissage des liquides classés inflammables.

Fait à Béthune **,le** 7/12/2006

LE TECHNICIEN SUPERIEUR
DE L'INDUSTRIE ET DES MINES
SB
Sandrine BUSSON

A Béthune **, le** 13/12/2006
Vu, approuvé et enregistré
Sous le N° MDRS 06 010 62B

P/Le Directeur Régional et par délégation,
Le chef du Groupe de Subdivision de BETHUNE,

Claude DELENCRE.

Mode de paiement : Chèque bancaire
Montant de la redevance : 260,69 €